



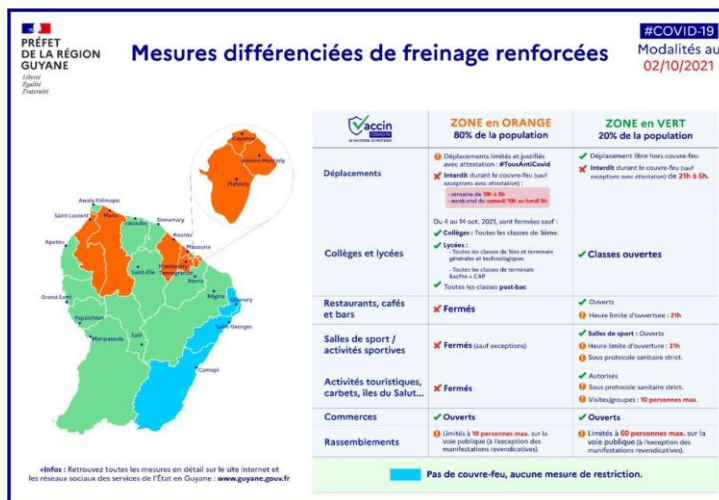
Vendredi 01 Octobre

**CONTINUITE PEDAGOGIQUE
MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT
EN PRESENTIEL OU A DISTANCE**

Aux parents,

Aux élèves

Comme suite aux annonces de M le Préfet de région Guyane hier soir vous trouverez ci-dessous la déclinaison des dispositions Académiques au lycée Jean Marie Michotte afin **d'assurer la continuité pédagogique.**



A partir de **lundi 04 et ce jusqu'au jeudi 14 Octobre** inclus, il est prévu :

L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE Pour les classes de	ENSEIGNEMENT EN PRESENTIEL Pour les classes de
<ul style="list-style-type: none"> - 2nd BAC PRO - 1^{ère} BAC PRO - 1^{ère} année de CAP - ULIS - UPE2A PSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Terminale BAC PRO - Terminale CAP - Classe PASSERELLE - Les 3 Mentions complémentaires - BTS MVA et ELECTRO-TECCH - Les élèves de 3^e PREPA METIERS (jeudi)

Les PFMP (stage en entreprises) sont maintenues selon le calendrier initial.

Le logiciel PRONOTE sera l'outil numérique de communication avec, pour certaines classes, une distribution de livrets en fonction de l'organisation retenue par l'équipe disciplinaire.

Nous restons disponible par courriel à ce.9730094p@ac-guyane.fr et/ou via la communication par **PRONOTE.**

La direction